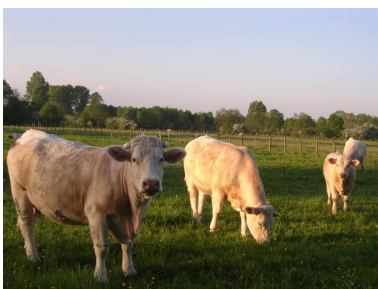


<http://www.snetap-fsu.fr/Loi-d-avenir-pour-l-agriculture.html>



2014 : Loi d'avenir pour l'agriculture : rien au delà des intentions !

- Les Dossiers - Carte scolaire - Carte scolaire -



Date de mise en ligne : jeudi 2 octobre 2014

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

- **2 octobre 2014** : - [Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt : une ambition qui reste à confirmer](#)
- [Projet Agro-écologique : se donner le temps de l'appropriation par les personnels](#) 28 mai 2014
- Loi d'avenir : [Le Projet de Loi d'AVENIR agricole discuté](#) 14/05/2014
- [Après le vote du Sénat, l'Intersyndicale réaffirme son opposition à l'IAVFF](#) 7/05/2014
- [Audition du CDDEAP par la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat](#) 09 janvier 2014 23/01/2014
- [Analyse du projet de loi et amendements du Snetap-FSU](#) 25/11/2013
- [Amendements du Snetap-FSU : version téléchargeable](#)

Des mesures anecdotiques et des orientations à combattre !

[Pour l'enseignement technique](#)

La formalisation du médiateur de l'EA ou le recours aux indemnités de calamités pour nos exploitations agricoles ou encore l'introduction de la coopération internationale dans les projets d'établissement, relèvent de l'anecdotique. En outre, l'accès prévu des bacs professionnels aux écoles d'ingénieurs ne répond pas aux problèmes soulevés de la réussite des élèves posée par la réforme de la voie professionnelle fragilisée et leur réussite en [BTSA](#). Quant à la délivrance d'une attestation de compétences pour les élèves ayant échoué à l'examen, elle suscite notre désapprobation.

[Pour l'enseignement supérieur](#)

La formation des enseignants des établissements agricoles est restée sans réponse. Le projet de loi entend réunir les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en un seul établissement sans aucune contribution financière autre que celles des établissements contraint à se fédérer. Ayant la capacité à délivrer des diplômes, son statut et ses missions seront précisés par décret sans autre explication. Son directeur sera nommé par le [MAAF](#) sans qu'aucun avis ne soit donnée de la part du CA où la représentativité des personnels et des étudiants sera volontairement limités à 20 %.

- [Courrier](#) d'adresse aux Parlementaires pour présenter les amendements du Snetap-FSU

- [Projet stratégique pour l'enseignement agricole : contributions du Snetap-FSU](#)

Le projet stratégique pour l'Enseignement Agricole, sensé fixer le cap pour l'enseignement technique agricole, a été présenté au [CNEA](#) du 10 octobre. La présentation de ce texte squelettique a amené le SNETAP a demander des groupes de travail sur au moins 4 points spécifiques : apprentissage et formation continue - numérique - formation des enseignants et [CPE](#) - exploitation des lycées agricoles.

Pour l'instant 3 groupes de travail sont programmés. Vous trouverez dans ce dossier les contributions du SNETAP-FSU sur ces différents sujets.

- [Institut agronomique et vétérinaire de France : une pétition pour l'abandon du projet](#)
- Les Écoles vétérinaires [en grève le 6 novembre](#) pour protester contre le projet de loi d'avenir
- [Communiqué](#) du SNETAP-FSU suite au [CNEA](#) du 10 octobre : un projet de loi qui manque de souffle.
- Projets de loi ([version complète](#) / [exposé des motifs](#) / [titre IV Enseignement agricole](#))
- Communiqué commun des organisations syndicales présentes au [CNESERAAV](#) à propos de l'examen du projet de loi : [Manque de concertation, réunions annulées etc... : les OS protestent](#)
- Communiqué SNETAP-FSU du 24 juin 2013 : ["Pour S. Le Foll, l'Enseignement Agricole peut attendre : Inacceptable !"](#)
- [Contributions du SNETAP-FSU à la concertation pour l'avenir de l'enseignement agricole!](#)
- [Ateliers "loi d'avenir" du CDDEAP : conclusions et contributions](#)